



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 16 janvier 2023

OFSP-Bulletin

Semaine

3/2023

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Epi-notice : élucidation d'une flambée de listériose provoquée
par des truites fumées, p. 8

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Cavelti AG
Wilerstrasse 73
CH-9201 Gossau
Téléphone 071 388 81 81

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 50 00
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	7
Rapport hebdomadaire des affections grippales	7
Epi-notice : élucidation d'une flambée de listériose provoquée par des truites fumées	8
Vol d'ordonnances	11

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 1^{re} semaine (10.01.2023)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella www.bag.admin.ch/rapport-grippe.

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e Le nombre de cas de gonorrhée a augmenté en raison d'une adaptation de la définition de réinfection et n'est pas comparable à celui des éditions précédentes du Bulletin. Les déclarations pour le même patient arrivant à des intervalles d'au moins 4 semaines sont maintenant comptées comme cas séparés.

^f Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

^g Les nombres de cas de syphilis ne sont plus comparables à ceux des éditions précédentes du Bulletin en raison d'une adaptation de la définition de cas.

^h Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire.

Maladies infectieuses: Situation à la fin de la 1^{re} semaine (10.01.2023)^a

	Semaine 1			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	4	6	2	23	14	5	129	85	74	4	6	2
	2.40	3.60	1.20	3.40	2.10	0.70	1.50	1.00	0.80	2.40	3.60	1.20
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b	1884	244	5	11185	589	11	24835	706	10811	1884	244	5
	1116.10	144.60	3.00	1656.50	87.20	1.60	282.90	8.00	123.20	1116.10	144.60	3.00
Légionellose	23	4	14	63	41	36	691	667	480	23	4	14
	13.60	2.40	8.30	9.30	6.10	5.30	7.90	7.60	5.50	13.60	2.40	8.30
Méningocoques: maladie invasive	1		1	4	1	2	16	7	18	1		1
	0.60		0.60	0.60	0.20	0.30	0.20	0.08	0.20	0.60		0.60
Pneumocoques: maladie invasive	95	15	7	203	51	29	836	507	495	95	15	7
	56.30	8.90	4.20	30.10	7.60	4.30	9.50	5.80	5.60	56.30	8.90	4.20
Rougeole									28			
									0.30			
Rubéole^c												
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose	3	2	8	17	28	33	364	354	368	3	2	8
	1.80	1.20	4.70	2.50	4.20	4.90	4.20	4.00	4.20	1.80	1.20	4.70
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	200	268	214	517	697	548	7576	6793	5966	200	268	214
	118.50	158.80	126.80	76.60	103.20	81.20	86.30	77.40	68.00	118.50	158.80	126.80
Hépatite A	2		2	4	1	3	52	47	63	2		2
	1.20		1.20	0.60	0.20	0.40	0.60	0.50	0.70	1.20		1.20
Hépatite E	3	2	1	5	6	3	76	169	67	3	2	1
	1.80	1.20	0.60	0.70	0.90	0.40	0.90	1.90	0.80	1.80	1.20	0.60
Infection à E. coli entérohémorragique	20	14	12	67	56	39	1226	948	699	20	14	12
	11.80	8.30	7.10	9.90	8.30	5.80	14.00	10.80	8.00	11.80	8.30	7.10
Listériose	1	1	2	4	3	5	78	32	60	1	1	2
	0.60	0.60	1.20	0.60	0.40	0.70	0.90	0.40	0.70	0.60	0.60	1.20
Salmonellose, S. typhi/paratyphi	1			1			10	2	11	1		
	0.60			0.20			0.10	0.02	0.10	0.60		
Salmonellose, autres	20	22	24	92	62	81	1879	1494	1237	20	22	24
	11.80	13.00	14.20	13.60	9.20	12.00	21.40	17.00	14.10	11.80	13.00	14.20
Shigellose	1	1		10	3	2	193	99	56	1	1	
	0.60	0.60		1.50	0.40	0.30	2.20	1.10	0.60	0.60	0.60	

	Semaine 1			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydieuse	193 114.30	130 77.00	194 114.90	782 115.80	735 108.80	691 102.30	12889 146.80	12118 138.00	11172 127.30	193 114.30	130 77.00	194 114.90
Gonorrhée ^e	99 58.60	45 26.70	64 37.90	361 53.50	299 44.30	241 35.70	5192 59.20	4068 46.30	3430 39.10	99 58.60	45 26.70	64 37.90
Hépatite B, aiguë		1 0.60			2 0.30	1 0.20	21 0.20	28 0.30	23 0.30		1 0.60	
Hépatite B, total déclarations	19	10	22	91	58	60	1160	1020	936	19	10	22
Hépatite C, aiguë					1 0.20		6 0.07	13 0.20	17 0.20			
Hépatite C, total déclarations	13	19	23	65	60	61	1074	958	911	13	19	23
Infection à VIH	10 5.90	9 5.30	5 3.00	33 4.90	20 3.00	23 3.40	352 4.00	332 3.80	274 3.10	10 5.90	9 5.30	5 3.00
Sida		1 0.60	1 0.60		2 0.30	2 0.30	35 0.40	49 0.60	52 0.60		1 0.60	1 0.60
Syphilis, stades précoces ^f	10 5.90	17 10.10	20 11.80	27 4.00	63 9.30	50 7.40	744 8.50	687 7.80	617 7.00	10 5.90	17 10.10	20 11.80
Syphilis, total ^g	11 6.50	22 13.00	22 13.00	31 4.60	88 13.00	62 9.20	975 11.10	928 10.60	826 9.40	11 6.50	22 13.00	22 13.00
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose				2 0.30			7 0.08	6 0.07	3 0.03			
Chikungunya							5 0.06	6 0.07	7 0.08			
Dengue	1 0.60	2 1.20		1 0.20	4 0.60		101 1.20	28 0.30	66 0.80	1 0.60	2 1.20	
Encéphalite à tiques	3 1.80			8 1.20	2 0.30	1 0.20	396 4.50	285 3.20	453 5.20	3 1.80		
Fièvre du Nil occidental									1 0.01			
Fièvre jaune												
Fièvre Q		2 1.20	1 0.60	4 0.60	10 1.50	5 0.70	88 1.00	109 1.20	56 0.60		2 1.20	1 0.60
Infection à Hantavirus								6 0.07				
Infection à virus Zika												
Paludisme	7 4.20	2 1.20	2 1.20	18 2.70	17 2.50	12 1.80	322 3.70	252 2.90	120 1.40	7 4.20	2 1.20	2 1.20
Trichinellose			1 0.60			2 0.30	5 0.06		4 0.05			1 0.60
Tularémie		2 1.20	4 2.40	2 0.30	7 1.00	8 1.20	115 1.30	238 2.70	120 1.40		2 1.20	4 2.40
Autres déclarations												
Botulisme							1 0.01	1 0.01				
Diphthérie ^h							64 0.70	4 0.05	3 0.03			
Maladie de Creutzfeldt-Jakob		2 1.20	1 0.60		6 0.90	4 0.60	22 0.20	29 0.30	23 0.30		2 1.20	1 0.60
Tétanos												

Et... action!



1. Pénétration vaginale ou anale avec préservatif.
2. Et parce que chacun(e) l'aime à sa façon : faites sans tarder votre safer sex check personnel sur lovelife.ch

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella :

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 6.1.2023 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	50		51		52		1		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Oreillons	1	0.1	0	0	2	0.4	0	0	0.8	0.1
Coqueluche	0	0	3	0.2	0	0	0	0	0.8	0.1
Piqûre de tiques	0	0	0	0	0	0	2	0.3	0.5	0.1
Borréliose de Lyme	4	0.3	1	0.1	0	0	2	0.3	1.8	0.2
Herpès zoster	8	0.5	6	0.4	0	0	6	0.8	5	0.4
Néuralgies post-zostériennes	1	0.1	0	0	0	0	0	0	0.3	0
Médecins déclarants	167		157		88		106		129.5	

Rapport hebdomadaire des affections grippales

Le rapport hebdomadaire sur la grippe se fait par voie électronique et est disponible à l'adresse : www.bag.admin.ch/rapport-grippe
La mise à jour a lieu le mercredi à 12h00.



Epi-notice : élucidation d'une flambée de listériose provoquée par des truites fumées

Grâce à des enquêtes de routine et des analyses de laboratoire spécifiques, l'OFSP, en collaboration avec l'OSAV et l'autorité cantonale d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires, a détecté une flambée de listériose en juillet 2022 et identifié comme source des truites fumées. La source des contaminations ayant été éliminée, il n'y a plus de risque pour la santé publique.

En Suisse, la listériose fait partie des maladies à déclaration obligatoire. Depuis 2020, les personnes touchées sont systématiquement interrogées sur leur consommation alimentaire dans le cadre d'enquêtes de routine. En outre, des analyses détaillées sont effectuées en laboratoire sur des échantillons provenant de toutes les personnes malades. Sur mandat de l'OFSP, le Centre national de référence pour les bactéries entéropathogènes et listeria (NENT) procède au typage de ces échantillons et au séquençage intégral de leur génome (*whole genome sequencing*, WGS). Cette procédure permet de déceler des *clusters*, c'est-à-dire des séries de cas potentiellement issus d'une même source.

La listériose humaine est une maladie causée par une infection à *Listeria monocytogenes*. Elle touche principalement les personnes immunosupprimées atteintes de graves maladies sous-jacentes, les femmes enceintes, les nouveau-nés et les personnes âgées. Certains produits laitiers et carnés sont considérés comme des causes fréquentes d'infection chez l'être humain.

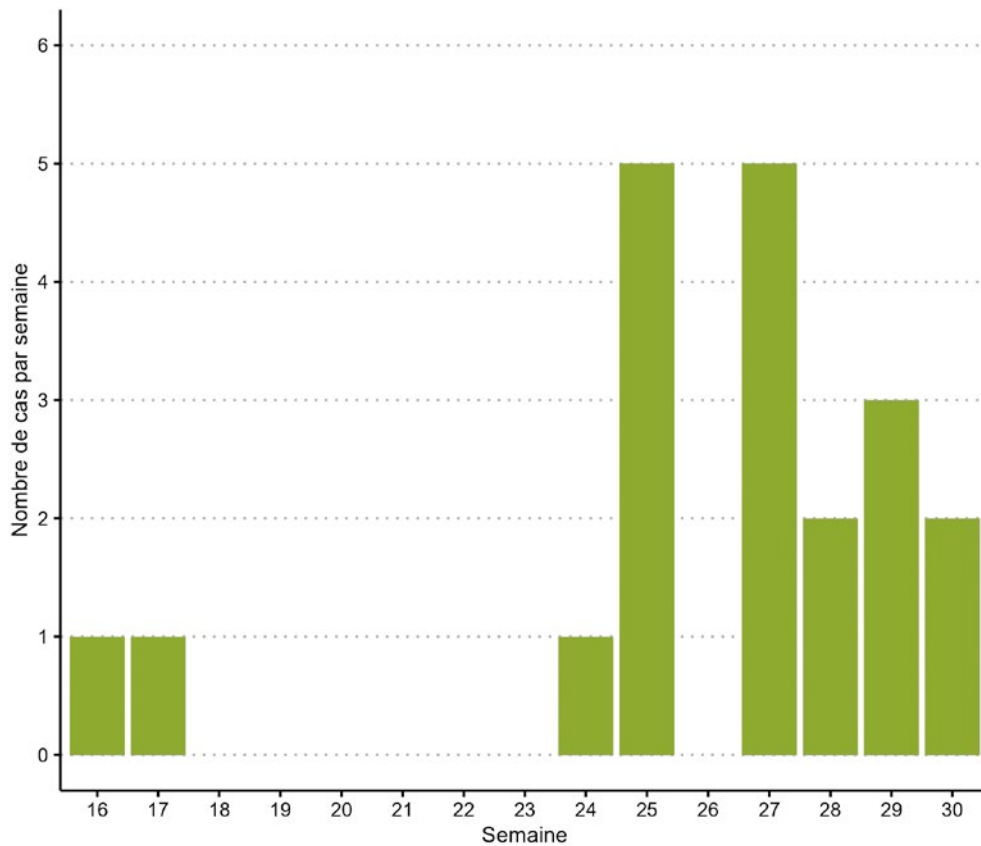
Début juillet 2022, un nombre de cas inhabituellement élevé ont été signalés à l'OFSP. Un séquençage WGS a alors confirmé qu'il s'agissait d'une série de cas liés entre eux (*cluster*). Dans le cadre d'une enquête de routine menée sur mandat de l'OFSP, les patients ont été interrogés par le Centre de compétence pour les investigations de flambées (KEA), rattaché à l'Institut tropical et de santé publique suisse, à Bâle (Swiss TPH). Il est ressorti de cette enquête que les infections pouvaient provenir de truites fumées produites par une entreprise précise. L'autorité cantonale d'exécution en matière de denrées alimentaires a donc effectué un contrôle, qui a permis de mettre en évidence la bactérie dans les truites fumées ainsi que dans l'environnement de production. Le séquençage WGS a relié les échantillons alimentaires au *cluster* et confirmé ainsi le lien de causalité avec la flambée.

Au total, 20 cas de listériose ont été attribués au *cluster*. Ils se répartissent de manière égale entre les sexes (10 hommes et 10 femmes). Les personnes touchées étaient âgées de 58 à 89 ans ; la moitié d'entre elles avaient plus de 75 ans. Avec 9 déclarations, le canton de Zurich est celui qui compte le plus d'infections. Sur les 20 cas, 18 proviennent du nord-est de la Suisse.

Tableau 1
Résultats d'enquête agrégés concernant les cas du *cluster*

Exposition	N
Total	20
Séjours à l'étranger avant la maladie	0
Consommation de :	
poisson	17
produits carnés	11
truites fumées	15
– dont issues de la même entreprise	12
Évolution	N
Hospitalisation	19
Décès	1

Figure 1
Courbe épidémiologique de la flambée de listériose, Suisse, 2022



Les résultats de l'enquête ont rapidement montré que les truites fumées provenant d'une seule et même entreprise du canton de Thurgovie pouvaient être la source des contaminations. Le 15 juillet 2022, l'OFSP a informé l'OSAV de la flambée. Ce dernier a immédiatement transmis l'information au laboratoire cantonal de Thurgovie, qui a alors contrôlé l'entreprise. Sur différents échantillons de produits prélevés, des bactéries *Listeria* ont été mises en évidence. Celles-ci ont ensuite été identifiées comme identiques à celles ayant causé la flambée. Les produits ont été rappelés, l'OSAV a émis une mise en garde publique, et la production a cessé temporairement. La cause de la contamination a été déterminée et éliminée. L'entreprise a entre-temps adapté ses mesures d'auto-contrôle et relancé la production.

L'élucidation rapide de l'origine de cette flambée a été rendue possible par la bonne collaboration entre toutes les parties prenantes. Depuis l'assainissement de la source, aucun autre cas de listériose lié aux truites fumées ne s'est déclaré. L'OFSP remercie en particulier le laboratoire cantonal, l'entreprise, les personnes touchées et leurs médecins pour leur coopération.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Prévention et services de santé
Division Maladies transmissibles
Tél. 058 463 87 06
epi@bag.admin.ch

Le don d'organes?

- décider
- communiquer
- consigner

vivre-partager.ch

Faites-le pour vous.



Décidez de ce qu'il advient de votre corps, de votre vivant et après.
Consignez votre volonté sur le don d'organes et informez-en vos proches.



Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Argovie		10001126-10001150
		10001151-10001175
		10244501-10244525
		10244526-10244550
		10244551-10244575
Bâle-Campagne		10349057
Bâle-Ville		10349057
Berne		10485746
Genève		9411799

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine

3/2023